

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE
2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_136

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA CRECHE "LA CLE DE SOL" - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2024

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Arménio SANTOS, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre ARRIVETZ à Malika BARRY, Eric DUMOULIN à Michèle GRELLIER, Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Olivier LASSAL à Pascal PONTY, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, Levon MINASSIAN à Inès de MARCILLAC, Jean-Manuel PARANHOS à Paul MARSAL, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à François SCHMITT, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Laurence GNEMMI

Les 28 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Conformément à la convention de délégation de service public relative à la gestion de la crèche « La Clé de sol », approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2021, et conformément à l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, la société People and Baby est tenue de remettre chaque année un rapport d'activité.

Ce rapport doit comporter les comptes retraçant l'ensemble des opérations effectuées dans le cadre de l'exécution de la délégation de service public, ainsi qu'une évaluation

qualitative du service rendu à l'autorité délégante.

Dans le cadre d'une délégation de service public, ce document constitue un outil essentiel permettant à l'autorité concédante de contrôler les conditions de mise en œuvre du service.

Dès sa transmission, le rapport prévu à l'article L.3131-5 est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante, qui en prend acte.

I - Rappel des caractéristiques générales de la délégation de service public :

L'entreprise People and baby est, depuis le 1er juillet 2017, en charge de la gestion de la crèche « La Clé de Sol », située 5 rue des Beaunes à Chatou.

Cette délégation, d'une durée de quatre ans, est valable jusqu'au 31 juillet 2025. Elle a été approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2021.

Dotée d'une capacité de 20 berceaux, la structure « La Clé de Sol » dispose d'un office satellite ainsi que d'une lingerie/buanderie. Elle accueille actuellement :

- Les enfants des familles catoviennes âgés de 10 semaines à l'entrée en maternelle dans une limite minimum de 14 places ;
- Les enfants âgés de 10 semaines à l'entrée en maternelle des salariés des entreprises privées ou publiques domiciliées sur le territoire de la Commune et/ou des entreprises publiques ou privées domiciliés hors du territoire de Chatou dont les parents sont résidents à Chatou dans une limite maximum de 6 places.

La structure est ouverte de 8h à 19h du lundi au vendredi.

Dans le cadre de cette délégation la société PEOPLE AND BABY assure notamment les prestations suivantes :

- la gestion du personnel dans son ensemble (recrutement, gestion des plannings, congés, formations...) ;
- la rémunération du personnel ;
- l'accueil des familles (informations sur la crèche, orientation) ;
- l'accueil des enfants ;
- l'élaboration et le suivi du projet pédagogique ;
- la facturation et l'encaissement des participations familiales ;
- l'encaissement des cotisations des entreprises, des subventions de la CAF au titre de la PSU ;
- la fourniture de repas adaptés aux enfants ;
- le contrôle diététique des repas et la réalisation à ses frais des contrôles microbiologiques prévus par la réglementation ;
- le contrôle de l'hygiène et l'application de la méthode « H.A.C.C.P. » ;
- l'entretien et le nettoyage des locaux y compris les extérieurs (espaces verts) respectant l'hygiène nécessaire à l'accueil d'enfants de moins de 4 ans ;
- l'organisation de réunions d'information destinées aux familles ;
- l'élaboration d'un projet d'établissement et d'un règlement intérieur conformes aux préconisations de la Ville ;
- la mise en place d'outils de communication ;
- l'entretien et la maintenance du bâti, matériel et mobilier mis à disposition ;
- l'acquisition et l'entretien du matériel informatique et de communication nécessaire ;
- l'acquisition et l'entretien du petit matériel nécessaire à l'exploitation ;
- l'achat de services nécessaires à l'exploitation (communication, assurance, documentation...) ;

- l'ensemble des installations de nature mobilière et/ou immobilière affectées à l'exploitation de ce service (dont le « jardin de la crèche »), dans les conditions ci-après définies, en ce compris :
 - les installations et ouvrages existants ;
 - les renouvellements d'équipements qui pourront être effectués en cours de jouissance du délégataire.

La Commune conserve pour sa part les missions suivantes :

- l'achat du mobilier et des équipements nécessaires à la gestion ;
- l'attribution des places.

La restauration est effectuée en liaison froide par l'Unité Centrale de Production de la ville de Chatou dans les normes de la loi EGALIM et GERCM.

II - La structure

1/ Cet établissement est ouvert de 8h00 à 19h00.

Sur 2024 :

- Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 235 jours d'ouverture contre 232 en 2023 ;
- 2 journées pédagogiques les 20 mai et 26 août ;
- 2 périodes de fermetures obligatoires (du 05/08 au 23/08 2024 et du 23/12/24 au 27/12/24).

2/ Suivi et accompagnement de la crèche :

- Par la responsable opérationnelle de secteur Visites, points hebdomadaires réunions, audit RH et sanitaire ;
- Par la responsable formation (accompagnements sur site en lien avec les objectifs, journées pédagogiques, formations ateliers, formations individuelles).

3/ Questionnaire de satisfaction auprès des familles

Le questionnaire aborde plusieurs items comme :

- Les modalités générales de l'accueil ;
- L'alimentation ;
- La communication ;
- Le sommeil ;
- L'hygiène ;
- Les activités ;
- Crèche connect'.

Attention, questionnaire non ciblé Clé de Sol car toutes les familles des crèches du réseau ont été consultés, soient 12 000 parents. 3045 ont répondu 86% des parents sont satisfaits (contre 75,4% en 2023).

III – Le projet pédagogique

Le projet pédagogique est axé sur la génération durable.

Il se décline sur 5 axes :

- Zen (ateliers relaxation, yoga, travail autour des émotions et des sens) ;
- Beau (réaménagement, achat de nouveau matériel, création d'un mur artistique) ;
- Nature (ateliers jardinages, sorties nature, animaux à la crèche, achats raisonnés et éco responsables, alimentation Bio) ;
- Communication (communication gestuelle, ateliers conte et expression, rituels histoire et chansons) ;

- Ouverture sur le monde (éveil aux langues étrangères et aux projets interculturels).

Ce projet global, riche pour les enfants, les initie très tôt à l'ouverture au monde donc aux autres, à la nature, aux enjeux écologiques ; il prépare de futurs citoyens du monde.

Il s'appuie également sur des axes transverses et se retranscrit dans une politique de fonctionnement du quotidien (achats éco responsables,....).

Les axes pédagogiques se déclinent sur les points suivants :

- La motricité libre : les aménagements des espaces en libre accès, pas de chaise haute, pas de barrière, transat avec parcimonie ... ;
- L'autonomie des enfants : self service, mouchoirs et eau à disposition toute la journée, activités sur table et en accès libre ... ;
- Prendre soin de soi : yoga, musique, esthétique des espaces ... ;
- L'importance de la nature : utilisation du jardin, activités, présentation des différents pôles de jeux extérieurs ...

Principes d'égalités, de laïcité et de neutralité (nouveau dans le rapport)

- Des supports en référence : la Charte de la Laïcité et le règlement intérieur de la crèche ;
- Outils internes de prévention des atteintes aux principes de la Laïcité :
 - Une procédure obligatoire sur le port de signes ostentatoires et de traitement de neutralité envers les usagers. Elle est signée par l'ensemble des professionnels de la structure ;
 - Des audits menés par les responsables opérationnels.
- Mécanismes internes de collecte des signalements des usagers :
 - Affichage des numéros obligatoires et e-mail dédié (bienveillance@people-and-baby.com) ;
 - Procédure de situation préoccupante pour collecter les informations ;
 - Reporting mensuel entre la Direction des Opérations et la DRH pour suivre et analyser les actions.
- Instruments de correction des manquements aux principes :
 - Formations et sensibilisations des équipes ;
 - Recadrage RH si nécessaire.
- Communication :
 - Envoi d'un e-mail d'informations au contact Mairie avec l'ensemble du process mis en œuvre ;
 - Indiquer auprès de la Mairie si existence ou non d'incident dans l'établissement.

IV - Les Fournisseurs

Alimentation :

- Lait bio ;
- Cuisine centrale de Chatou (Respect des produits bio, labellisés, circuits court, fait maison).

Matériel

- Vaisselle en verre trempé et assiettes en porcelaine ;
- Eco matériaux (meubles en bois) ;
- Jeux avec des éléments naturels.

Hygiène des enfants et entretien

- Bébécouches écologiques (couches lavables) ;
- Produits d'hygiène everydoo éco-labellisés ;
- Everyclean, solution à base d'eau et de sel.

V - La communication

Auprès des familles :

- Un support électronique est mis à disposition des familles pour toute information ou actualité concernant la crèche : Crèche Connect ;
- Des temps de rencontre et d'information (réunion de rentrée, Conseils de vie social, cafés parents) ont lieu régulièrement dans l'année ;
- Des supports fiches ou journaux d'actualité sur la vie de la crèche ;
- Des temps festifs ;
- Nouveauté : des webinars sur l'actualité de la crèche.

Ces modes de communication multi-canaux paraissent plus adaptés aux modes de fonctionnement actuels des usagers.

Auprès de la Ville :

- Des reportings réguliers ;
- Des rapports mensuels et annuels ;
- Des informations via e-mails ou appels en cas de situation particulières ;
- Un mini site dédié reprenant les informations des rapports mensuels et annuels.

Ajout Ville : en 2024, visite de contrôle de la crèche de la Clé de sol organisée par les services dédiés du département des Yvelines en présence de la Directrice du Pôle enfance famille éducation solidarités de Chatou.

VI - Les ressources humaines

L'équipe de base est censée être constituée de 9 personnes à temps plein, avec une directrice EJE, une EJE, de deux auxiliaires de puériculture, de quatre agents de puériculture et d'un agent de service, tous en CDI.

A cela s'ajoute 10h de vacances mensuelles d'une psychologue et 10h de vacances mensuelles d'une RSAI (référent sanitaire).

Ce taux d'équipe stabilisé important pour une crèche de 20 enfants correspond à ce qui avait été engagé dans le cahier des charges initiales. L'équipe reste stable notamment au niveau de la direction.

Au 31/12/2024, la composition de l'équipe n'a pas été respectée avec la présence en décembre 2024 de 6,9 ETP, ceci s'expliquant par des difficultés des arrêts maladies, des départs, et des difficultés de recrutements

En 2024, l'on constate une nouvelle augmentation de l'absentéisme (+ 2,36%) avec (9,98% en 2023, contre 6,6 % en 2022, 10,44% en 2021 et 36% en 2019) :

- 304 jours d'absences cumulées dont 245 d'arrêt maladie (180 jours en 2023) ;
- 56 jours d'AT (45 en 2023) ;
- et 3 jours d'absences non justifiées (Iso 2023).

Cette situation, cumulée au difficultés de recruter des remplaçants ou intérimaires a nécessité sur certains jours ou périodes une revisite des horaires et possibilité d'accueil.

Formation des équipes : nous pouvons remarquer le volume important consacré à la formation des nouveaux collaborateurs (16 heures par collaborateur).

VII - 2024 en chiffres

1/ Volume d'activité :

- Stabilité 38 enfants accueillis (39 en 2023, 45 enfants accueillis en 2022 et 44 en 2021)

Mais :

- Baisse des heures d'accueil effectifs avec 31 945 heures d'accueil effectives (36 419 heures en 2023, 36 514 heures en 2022, 34 784 en 2021) ;
- Baisse des heures facturées 34 365 (38 428 heures en 2023, 38 816 heures en 2022, 38 184 en 2021).

Le nombre d'heures facturées et réalisées sont inférieures à 2024 suite au réajustement des contrats familles, au plus proche de leur besoin. Certaines réductions horaires dues au manque de personnel contribuent également à cette diminution. Certaines places sont restées inoccupées plusieurs jours/semaines avant d'être remplacées.

2/ Taux de facturation

Nouveau recul du taux d'occupation facturé en 2024 soit 67,3 % contre 75,3 % en 2023 : les familles réduisent leur amplitude de contrat.

La majorité des enfants sont accueillis sur des contrats de 4 et 5 jours.

Le volume horaire des contrats réservés par les familles est moins important que l'an dernier. Les réductions horaires dû au manque de personnel ont également impactées le TO.

Le Taux de Facturation indique que les familles sont facturées au plus proche des heures réelles d'accueil.

La sensibilisation des familles au délai de prévenance des congés déduits contribue également à maintenir un TF en tranche intermédiaire.

3/ Eléments financiers

- Baisse des charges de 19,26 % soient 387 734 euros (contre 480 278 euros en 2023, 431 477 euros en 2022 et 414 920 en 2021) avec une (baisse de 10 254 euros en RH et surtout des charges exceptionnelles malgré nouvelle ventilation) : en 2023, forte hausse des charges exceptionnelles dues à un rattrapage de 2021 et 2022 d'une redevance, et de la position des charges interim sur le compte 67).
- Une baisse des recettes de soient 440 546 euros (contre 469 778 euros en 2023 et 443 936 en 2022). Baisse des recettes CAF.

DELIBERATION

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2021 approuvant la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la crèche « La Clé de Sol »,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 12 septembre 2025,

Vu l'information transmise aux membres de la Commission Petite Enfance – Inclusion – Handicap – Santé,

Considérant le rapport technique et financier présenté par la société People and baby pour l'année 2024,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **Prend acte** du rapport annuel d'activité, pour l'année 2024, établi par la société People and baby dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation de la crèche « La Clé de Sol ».

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Publiée le : 26/09/2025